

Editorial



**Salaires, promotions, évaluations...
rien n'est acceptable dans PPCR !
Nous sommes
au cœur de la bataille !**

Après des mois de mobilisation pour l'abrogation de la loi El Khomri, les délégués à notre Congrès de Gravelines ont confirmé totalement nos orientations, nos revendications. Ils ont manifesté par un tonnerre d'applaudissements leur attachement à l'indépendance quand Jean-Claude Mailly, en conclusion du Congrès de la FNEC FP-FO, a rappelé que Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote aux élections politiques.

Ils ont réaffirmé leur détermination à combattre, au moment où PPCR (Parcours professionnels, carrières, rémunérations) dans la Fonction publique est l'exact pendant de la loi Travail dans le privé tant sur le fond que sur la méthode du passage en force.

PPCR, dispositif élaboré par le ministère de la Fonction publique prétend œuvrer à la « *modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations* » des fonctionnaires d'État, des territoriaux et des hospitaliers. En un mot, s'attaquer dans un même mouvement à tous les statuts particuliers et au statut général.

Avec le projet d'évaluation des enseignants issu de PPCR, chacun comprend où cela conduirait les PE dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEdT) !

En effet, le projet d'évaluation porte sur la compétence à « *contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires* » ou à « *coopérer avec les parents d'élèves* ». Nous ne serions donc plus évalués sur notre métier, l'enseignement, mais sur nos activités hors enseignement, sur nos relations avec la communauté éducative. Le cadre réglementaire ne serait plus le décret de 1989 modifié en 2008 qui définit nos droits et obligations de service mais le seul cadre existant au niveau local, le PEdT.

Depuis la mise en œuvre des rythmes scolaires, les ingérences municipales se multiplient et se font de plus en plus pressantes; déjà des maires s'adressent aux DASEN pour exiger la mutation d'office de directeurs jugés non compatibles avec le PEdT.

Etre évalué sur notre implication dans le PEdT revient à être évalué sur notre soumission aux exigences locales, au mépris de nos droits et garanties statutaires nationales ! Combien de temps faudra-t-il pour que les élus revendiquent le droit de nous évaluer directement sur notre implication dans le PEdT ?

Depuis septembre, les motions de réunions d'information syndicale se multiplient par centaines, de plus en plus souvent avec des adhérents du SNUipp. La pétition nationale fédérale pour l'abandon du projet d'évaluation a recueilli plusieurs milliers de signatures en quelques jours dont des militants FSU.

Informez, prenez position, signez la pétition nationale...

700 PE dans le Val-de-Marne, 600 en Seine-Saint-Denis, un tiers des PE en Haute-Loire, 205 en Gironde... ont déjà pris position.

Poursuivre et amplifier les réunions pour informer les PE, défaire les mensonges et contre-vérités colportés par les uns et les autres, chercher l'action commune en particulier sur le projet d'évaluation sont nos priorités. Ce journal se fixe l'objectif d'y contribuer pour faire la clarté, pour permettre la mobilisation.

... en toute indépendance !

En toute indépendance, la FNEC FP-FO votera contre le projet de décret au comité technique ministériel du 7 décembre. Elle portera les pétitions pour l'abandon du projet d'évaluation au ministère, comme proposé à la CGT, à Sud ainsi qu'à la FSU.

N'en déplaise à tous ceux qui voudraient nous voir renoncer. Renoncer à notre indépendance, renoncer à défendre les revendications... qu'on ne compte ni sur le SNUDI-FO, ni sur la FNEC FP-FO, ni sur la cgt-FO !

Montreuil le 2 décembre 2016

**Norbert Trichard
Secrétaire général**